



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 142 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté N °2014244-0008 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre en matière de marchés publics	1
--	---



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014244-0008

signé par
Directeur du groupe hospitalier Cochin Hôtel- Dieu Broca

le 01 Septembre 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté de délégation de signature du directeur
du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires
Paris Centre en matière de marchés publics

Arrêté de délégation de signature n° 2014 -

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Centre,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013-319-0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature en matière de marchés publics du Directeur Général de l'AP-HP au Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, Monsieur Patrick HOUSSEL,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics:

***Madame Hélène GILARDI, adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Centre
Madame Stéphanie LAMBERMONT, Directeur des Achats et de la logistique***

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

Monsieur Amaury JACQUELOT, Responsable de la Cellule des marchés.

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°2013-324-0009 du 20 Novembre 2013 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le 01 Septembre 2014

Patrick HOUSSEL